**Séance du conseil général du 29 janvier 2010**

**INTERVENTION DE CATHERINE MARGATE**

**« Réforme des collectivités territoriales »**

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Nous avons ce débat aujourd’hui à la demande des conseillers généraux communistes et citoyen. Nous nous en félicitons car jusqu’à présent les élus de notre assemblée n’ont pas été consultés sur la décision du Président de la République de réformer les collectivités territoriales et ceci malgré les critiques, protestations d’élus de toute formation politique.

Depuis le 19 janvier, le projet de réforme est examiné devant le Sénat et il était normal que les élus concernés puissent donner leur opinion d’autant que 73% de nos concitoyens refusent la suppression du département et le transfert de ses compétences à d’autres échelons. Réforme que nos concitoyens trouvent aussi « plutôt confuse et incompréhensible » pour 76% d’entre eux.

Cette réforme qui s’articule autour de plusieurs axes, modification de la gouvernance locale, réforme de la fiscalité locale, changement des champs de compétences locales, remet en cause la libre administration des collectivités locales, leur droit à décider de leur politique jamais mis en cause, même si les lois de décentralisation de 2003-2004 lui ont porté des coups. Celles de 1982 se sont inscrites dans un esprit de démocratisation et de proximité. Avec cette réforme, c’est la fin de trente années de décentralisation et de démocratie locale.

Sous couvert de réduction de la dépense publique, ce projet de réforme prévoit d’un côté la commune et l’intercommunalité et de l’autre un pôle régions et départements. Une recentralisation des décisions. Les collectivités seront de fait sous la tutelle de l’Etat. Celui-ci pilotera tout mais ne paiera plus rien.

Ce projet vise à la diminution d’environ un tiers du nombre de sièges d’élus. En 2014, il n’y aurait plus de conseillers généraux, ni de conseillers régionaux mais des conseillers territoriaux, nous ne savons pas d’ailleurs comment le découpage électoral sera fait, leur mode de scrutin engendre beaucoup de débat, même chez vos amis et aurait des conséquences graves.

Non seulement, elle pousserait à la professionnalisation des élus, les éloigneraient de leurs concitoyens et affaiblirait l’action de proximité mais remettrait en cause les nombreuses luttes des femmes pour obtenir les progrès durement acquis pour la parité inscrite dans la Constitution.

Avec le système actuel, les parlementaires ne peuvent être à la fois conseiller général et conseiller régional. Or, le projet de réforme instaure la fusion de ces mandats. Elle enfermerait donc un peu plus le pouvoir politique entre les mains de quelques-uns.

D’après le gouvernement les collectivités coûteraient trop cher, ce qui justifie de réduire le nombre des 6000 conseillers généraux et régionaux à 3000 conseillers territoriaux. Un argument faux puisque l’ensemble de ces conseillers ne représentent que 1% des 525 000 élus locaux qui, faut-il le rappeler, sont bénévoles dans leur grande majorité et ne coûtent que 28 millions d’euros à la collectivité, soit 0,01% des dépenses locales.

Ce projet de réforme est non seulement un véritable recul pour la parité mais aussi un recul en matière de cumul des mandats. Notre groupe ne peut être que contre ce régression en matière démocratie.

D’autre part, ce projet prévoit la création d’une nouvelle structure pour les zones urbaines atteignant 500 000 habitants appelée la « métropole » dont la création serait sous la houlette des préfets qui en détermineront in fine le périmètre, tout comme d’ailleurs ils décideront de l’achèvement de la carte intercommunale ou du regroupement entre départements ou régions.

Cette métropole se substituerait donc aux collectivités préexistantes – communes, communautés et conseil général. Cette métropole exclurait le cas de Paris, Nicolas Sarkozy ayant son projet du Grand Paris. Mais, Je ne développerais pas plus sur ces aspects, mon ami Patrick Jarry le fera dans quelques instants.

Ce projet de réforme prévoit la suppression de la clause de compétence générale.

Il est envisagé de priver les communes et les départements de leur pouvoir d’agir pour les habitants, en réduisant toujours plus leurs possibilités d’intervention, leurs missions publiques, leurs moyens humains, politiques et financiers, taillant de fait dans les services publics utiles à la vie des citoyens et des territoires. Un choix politique ouvrant des pans entiers à une privatisation sans limite des activités, source d’inégalités, d’exclusions et de discriminations.

Aujourd’hui, la politique de la majorité UMP de notre département est le désengagement dans certaines de ces compétences comme le soutien à la vie associative, les aides en fonctionnement et en investissement pour les communes, avec ce projet de réforme il y aurait des implications graves pour les Altoséquanais dans des domaines comme la construction de logements sociaux, les transports, les crèches, les PMI, l’environnement, la politique culturelle ou sportive. Notre groupe interviendra, dans la deuxième partie de notre débat, sur ces aspects.

Au plan institutionnel, notre groupe est pour des changements profonds sur des contenus transformateurs, donc pas pour le statu quo. Une nouvelle dynamique des collectivités est possible sans déstructurer l’ensemble de l’organisation territoriale actuelle qui est le fruit d’une histoire collective et démocratique.

En effet, il n’y a pas un échelon plus important à opposer à un autre. L’ensemble des échelons, qui dans leur diversité ont permis de faire vivre la décentralisation et d’apporter toutes les réponses appréciées des populations, constitue un socle sur lequel il faut construire et évoluer pour s’adapter aux nouveaux besoins.

S’agissant des changements à opérer, des réorganisations peuvent être entreprises par un approfondissement des coopérations entre collectivités et non par leur mise en concurrence ou en rapport de domination. Un cadre nouveau est à imaginer. Cela suppose le maintien et l’approfondissement de la clause de compétence générale et que nous posions avec force la question des meilleurs échelons d’impulsion et de coordination des différents projets.

Réformer, c’est aller dans le sens du progrès et des intérêts des citoyens :

* donner plus de pouvoirs aux citoyens et au vivre ensemble avec plus de démocratie locale,
* donner les moyens pour satisfaire les droits humains et plus de justice sociale
* sortir de l’asphyxie financière par des moyens solidaires et une fiscalité modernisée et progressive responsabilisant la sphère de l’économie et de la finance,
* encourager les collectivités à promouvoir un nouveau mode de développement, une écologie populaire,
* mettre au cœur des politiques locales des mutualisations, des partenariats, des coopérations, un aménagement du territoire fondé sur la solidarité, affirmant le besoin d’un développement harmonieux,
* plus de services publics par un plan de reconquête, de développement, d’amélioration et de financement, des services publics.

L’un des moyens choisis par le gouvernement pour imposer sa réforme c’est d’abord l’étranglement de l’autonomie financière et fiscale des collectivités locales : la suppression de la taxe professionnelle, principale ressource, où pour l’instant les systèmes de compensation pour les collectivités ne sont pas encore bien définis.

Le risque est grand que les ménages soient appelés à compenser les nouveaux cadeaux faits aux entreprises.

Si on allait dans ce sens, le département n’aurait plus que comme seule ressource – sur laquelle il pourrait faire évoluer les taux - que la taxe sur le foncier bâti. Il s’agit là de réduire la dépense publique et donc la capacité d’intervention des collectivités au service des populations et rien ne permet d’envisager que le département fera plus dans les compétences qui lui seront réglementaires.

En ce qui concerne le devenir des fonctionnaires territoriaux, le projet de réforme n’a pas prévu de les consulter, ne dit rien des conséquences sur leur statut. Seront-ils des « pions » déplacés au gré des regroupements et réorganisations. Ces fonctionnaires assurent pourtant au quotidien l’égalité de service public auprès de nos concitoyens. Qu’en sera-t-il demain ?

La décentralisation doit évoluer mais à partir des besoins des gens et non contre eux et ce projet de réforme en est tout le contraire.

Ce projet de réforme dessine une organisation territoriale rompant avec notre histoire singulière d’autonomie communale et de démocratie locale, un retour en arrière de plusieurs décennies.

Ce projet de réforme fait fi des besoins des habitants au moment où nos concitoyens ont des difficultés et donc des besoins croissants. Ce projet de réforme aggraverait les inégalités sociales et spatiales qui existent déjà dans les Hauts-de-Seine.

Les conseillers généraux communistes et citoyen exigent le retrait de cette réforme et demandent l’organisation d’un référendum pour que nos concitoyens puissent s’exprimer sur l’ensemble d’une réforme qui touche aux fondements de nos institutions et de notre démocratie.

Je vous remercie.